

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M
G
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 12 février 2024, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (<i>arrivée à 19 h 02</i>)	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim Luc Laberge (*par vidéoconférence zoom*).

Et madame la secrétaire d'assemblée Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2024-02-12-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2024-02-12-02 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité de désigner Madame Jeanne Bergeron, à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée.

2024-02-12-03 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2024-02-12-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Modification de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions
6. Suivi des demandes
7. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2024
8. Adoption du procès-verbal de la session spéciale embauche du 23 janvier 2024
9. Dépôt et Approbation des comptes
10. Rapport du maire
11. Rapport de la direction générale
12. Résolutions
 - Dérogations mineures 2023-03
 - Contrat abat-poussière 2024
 - Contrat de fauchage 2024
 - Contrat de débroussaillage 2024
 - Contrat de balayage de rues 2024
 - Souper du maire
 - Migration vers Microsoft 365

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

- Remplacement du système de climatisation/chauffage
 - Greffière-adjointe
 - Signataire institution financière
 - Adhésion COMBEQ
 - Formation en urbanisme et aménagement du territoire
13. Régie Incendie
 14. RIGDSC et Hygiène du Milieu
 15. Forêt Hereford
 16. Loisirs
 17. Famille
 18. Culture
 19. Lacs et cours d'eau
 20. Divers
 21. Période de questions
 22. Autres sujets
 23. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2024-02-12-05 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérard Duteau questionne le conseil relativement à une facture qu'il a reçue pour la vidange de la fosse septique, laquelle mentionne une vidange complète pour eau insuffisante. Il a contacté la compagnie qui a effectuée la vidange ainsi que la MRC de Coaticook, mais il ne s'est pas informé auprès de la Municipalité de Saint-Herménégilde.

Monsieur le maire Steve Lanciaux lui répond qu'il fera une vérification auprès de la MRC.

2024-02-12-06 SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes ont déjà été répondues.

2024-02-12-07 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 15 janvier 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2024-02-12-08 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION SPÉCIALE EMBAUCHE DU 23 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité que les minutes de la session spéciale embauche du 23 janvier 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2024-02-12-09 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

Le greffier-trésorier par intérim dépose la liste des comptes fournisseurs (98 855,84 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en janvier 2024 et les états financiers mensuels de janvier 2024. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la greffier-trésorier par intérim dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2024-02-12-10 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la température changeante et douce a amené le dégel des chemins de terre.

2024-02-12-11 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim Luc Laberge fait ce qu'il faut pour que ça fonctionne bien dans le contexte actuel.

2024-02-12-12 DÉROGATIONS MINEURES 2023-03

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2024-01-24

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2023-003 est conforme en date du 7 décembre 2023 et que le coût exigible a été payé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne le lot 5 792 239 du cadastre de Québec, situé au 1066, chemin St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone VI-1, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 237-14;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une disposition au règlement de zonage numéro 237-14 est admissible à une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage exige une marge de recul latérale de 2 mètres pour le bâtiment principal à l'intérieur de la zone VI-1;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale pour la maison indiquée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, dossier numéro 197-128-2, minute 11065, en date du 4 décembre 2023 est de 1,56 mètre;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de régulariser une occupation au sol d'un bâtiment existant.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le comité consultatif soit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

- **D'ACCEPTER** la présente demande de dérogation mineure 001-2024-01-24 telle que présentée, soit un empiétement de 0,44 mètre dans la marge de recul latérale pour la maison, conditionnellement à ce que la requérante demande un permis afin de compléter le revêtement extérieur de la maison.

Adoptée.

2024-02-12-13 DÉROGATIONS MINEURES 2023-03

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2024-01-24

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2023-003 est conforme en date du 7 décembre 2023 et que le coût exigible a été payé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne le lot 5 792 239 du cadastre de Québec, situé au 1066, chemin St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone VI-1, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 237-14;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une disposition au règlement de zonage numéro 237-14 est admissible à une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage exige une marge de recul de 1,5 mètre pour les bâtiments accessoires à l'intérieur de la zone VI-1;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul pour la remise en bois et tôle indiquée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, dossier numéro 197-128-2, minute 11065, en date du 4 décembre 2023 est de 1,28 mètre;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de régulariser une occupation au sol d'une remise existante.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le comité consultatif soit :

- **D'ACCEPTER** la présente demande de dérogation mineure 002-2024-01-24 telle que présentée, soit un empiétement de 0,22 mètre dans la marge de recul pour la remise en bois et en tôle.

Adoptée.

2024-02-12-14 CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE 2024

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière liquide sur les chemins de la Municipalité, soit 168 680 litres de Calcium 35% avec certification BNQ 2410-300 pour une distance d'environ 50 kilomètres a été transmise aux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

soumissionnaires désignés selon le devis, préparé par Louise St-Jacques, greffière-trésorière adjointe, en date du 18 janvier 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois, qu'elles sont toutes conformes et que, ce faisant, la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2024 à Enviro Solutions Canada Inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 70 744,39 \$ plus taxes.

Adoptée.

2024-02-12-15 CONTRAT DE FAUCHAGE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des soumissions pour le fauchage des abords de route pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Travaux légers Enr., conformément à la soumission du 31 janvier 2024:

Pour l'année 2024 : 53,00 \$ du kilomètre bilatéral pour 83,5 km (4 425,50 \$) + 105,00 \$ pour transport plus taxes;

Pour l'année 2025 : 54,00 \$ du kilomètre bilatéral pour 83,5 km (4 509,00 \$) + 110,00 \$ pour transport plus taxes;

Pour l'année 2026 : 55,00 \$ du kilomètre bilatéral pour 83,5 km (4 592,50 \$) + 115,00 \$ pour transport plus taxes;

Adoptée.

2024-02-12-16 CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE 2024

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le débroussaillage des abords de route pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. au tarif horaire de 170,00 \$ pour la coupe plus taxes conformément à la soumission du 6 février 2024.

Adoptée.

2024-02-12-17 CONTRAT DE BALAYAGE DE RUES 2024

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le balayage de route pour l'année 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Entreprises Simon Maurice au tarif horaire de 130,00 \$ pour le balai 7 pieds et de 125,00 \$ pour le balai 5 pieds plus taxes conformément à la soumission saison 2024, reçue le 6 février 2024.

Adoptée.

2024-02-12-18 SOUPER DU MAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une invitation de la Chambre de commerce de la région de Coaticook (CCIRC), en collaboration avec la Ville de Coaticook, pour le traditionnel souper du maire de Coaticook, le mercredi 7 février 2024;

ATTENDU QUE l'inscription au souper du maire de Coaticook devait être faite au plus tard le 1^{er} février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'approuver l'inscription du maire Steve Lanciaux au souper du Maire de Coaticook organisée par la Chambre de commerce de la région de Coaticook (CCIRC), en collaboration avec la Ville de Coaticook, le 7 février 2024 au coût de 80,00 \$ plus taxes.

Adoptée.

2024-02-12-19 MIGRATION VERS MICROSOFT 365

ATTENDU QUE le 18 janvier 2024, nous avons reçu une communication de notre responsable des technologies de l'information, monsieur Pierick Gagnon, à l'effet qu'il est en train de migrer les municipalités de la MRC de Coaticook vers Microsoft 365 pour l'hébergement des courriels et des fichiers;

ATTENDU QU'il est avantageux pour les employés de la municipalité de procéder à cette migration, tel que présentée.

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pierick Gagnon, responsable des technologies de l'information, et d'autoriser la migration vers Microsoft 365 pour l'hébergement des courriels et des fichiers, pour un montant de 24,49 \$/mois plus taxes, par usager qui a accès aux fichiers et pour un montant de 12,74 \$/mois plus taxes, par usager qui a seulement accès aux courriels.

Adoptée.

2024-02-12-20 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE

ATTENDU QU'un problème de condensation se produit dans le système de climatisation/chauffage du bureau municipal;

ATTENDU QU'un employé de chez Ferblanterie Edgar Roy est passé vérifier le problème de condensation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une soumission de Ferblanterie Edgar Roy pour le remplacement du système de climatisation/chauffage du bureau municipal.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Michel Fontaine **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Ferblanterie Edgar Roy pour le remplacement du système de climatisation/chauffage, pour un montant de 22 810,00 \$ plus taxes, plus électricité et imprévus.

Adoptée.

2024-02-12-21 Greffière-Adjointe

ATTENDU QUE madame la greffière-trésorière adjointe Louise St-Jacques a remis sa démission de son poste, laquelle démission sera effective le 3 mai 2024;

ATTENDU QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis est en congé pour une période indéterminée.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Herménégilde qu'il y ait deux personnes aptes à tenir le rôle de greffière pour la municipalité, advenant l'absence de l'une d'elles.

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Michel Fontaine **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité de nommer madame l'adjointe-administrative Jeanne Bergeron au poste de greffière-adjointe, en vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec.

Adoptée.

2024-02-12-22 Signature chez Desjardins

ATTENDU QUE madame l'adjointe administrative Jeanne Bergeron a été nommée au poste de greffière-adjointe;

ATTENDU QU'étant donné cette nomination, il y a lieu de régulariser la question de transactions au niveau de l'institution financière;

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Simon Normandin **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité :

- **D'AVISER** l'Institution financière « Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie » des modifications suivantes :
 - Madame Jeanne Bergeron sera désormais signataire à partir du 13 février 2024;
 - Au niveau d'ACCESD AFFAIRES, une double signature est requise pour les transactions supérieures à 5 000,00 \$;
 - D'autoriser madame Jeanne Bergeron à signer les documents pour officialiser l'ajout de signataire.

Adoptée.

2024-02-12-23 Adhésion COMBEQ

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Herménégilde de devenir membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

ATTENDU QUE le privilège de membre actif est réservé à toute personne occupant la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

fonction d'officier municipal ou de fonctionnaire désigné œuvrant dans le domaine du bâtiment, de l'urbanisme ou de l'environnement auprès d'une ou de plusieurs municipalités locales ou régionales.

ATTENDU QUE devenir membre de la COMBEQ requiert une cotisation annuelle, valide du 1^{er} janvier au 31 décembre.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'adhésion auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), pour une cotisation annuelle de 380,00 \$ plus taxes.

Adoptée.

2024-02-12-24 Formation en urbanisme et aménagement du territoire

ATTENDU QU'à partir de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT) des MRC devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE cette formation est offerte en webinaires par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

ATTEND QU'il s'agit de deux formations distinctes d'une durée de 90 minutes au coût de 160,00 \$ plus taxes, par personne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les membres du comité consultatifs d'urbanisme (CCU) soient autorisés à assister à cette formation au coût de 160,00 \$ plus taxes, par personne.

Adoptée.

2024-02-12-25 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le conseiller Michel Fontaine mentionne qu'il n'y a rien de nouveau. La prochaine rencontre aura lieu à la fin du mois de février.

2024-02-12-26 RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que c'est réglé avec Couillard.

2024-02-12-27 FORÊT HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la rencontre qui était prévue mercredi passée est remise à demain et que lors de l'éclipse qui aura lieu le 8 avril prochain, il y aura une activité au Mont Hereford.

2024-02-12-28 LOISIRS

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que l'activité des Plaisirs d'hiver du 3 février dernier a été un succès. Entre 200 et 250 personnes y ont participé.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2024-02-12-29 FAMILLE

Monsieur le conseiller Simon Normandin n'a rien à mentionner.

2024-02-12-30 CULTURE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine mentionne qu'il attend la date de la prochaine rencontre.

2024-02-12-31 LACS ET COURS D'EAU

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir indique qu'aucune correspondance n'est entrée.

2024-02-12-32 DIVERS

Rien à mentionner.

2024-02-12-33 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérard Duteau suggère que le conseil soit informé des éléments importants, puisque le conseil n'était pas au courant des factures de fosse septique.

2024-02-12-34 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le lundi 11 mars 2024.

2024-02-12-35 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 19 h 35.

Secrétaire d'assemblée

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.